

Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

2022-09-02

Objet :
Acceptation de
dons

Date de
convocation
23/09/2022

Date d'affichage
07 octobre 2022

Nombre de
Conseillers

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre à dix-huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil, en séance à huis clos, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Président du CCAS.

Etaient présents :

BLONDEAU ALAIN, PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, BOUQUILLON VERONIQUE, PLICHON PHILIPPE, VERSAEVEL JACQUELINE, DUTOIT DANIELE, HENGBART MICHEL, KOUSSSENS CHRISTIAN.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : DHENNIN NATHALIE (POUVOIR JONVILLE REGINE), CLEMENT PIERRE

Absente : VAN HAUWAERT ANNIE.

Le Président explique que le CCAS a été destinataire de deux dons de 10,00 € et 49,26 €.

Il expose aux membres du conseil d'administration que le Président du CCAS dispose d'une compétence directe pour accepter à titre conservatoire les dons et legs.

Il invite les membres du conseil d'administration à se prononcer afin d'accepter ceux-ci de manière définitive pour un montant total de 59.26 € et d'autoriser leur inscription au budget en recettes du compte 7713.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'adopter ces dons.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
conformément aux
dispositions de la loi
n°82/623 du
22.07.1982
Le Président,


Alain BLONDEAU

Pour extrait conforme
Le Président,

Alain BLONDEAU